

Légation de Suisse
en
France

Paris le 14 Mai 1895
15^{bis} rue de Marignan

SCHWEIZ. DEPL. DES AUSWÄRTIGEN
POLITISCHE ABTHEILUNG

N^o 872/93

184

Prière de rappeler
le numéro ci-dessous

Monsieur le Vice Président,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre officie du 2 de ce mois
relatif à des manœuvres françaises qui devraient être projetés dans
la partie neutralisée de la Savoie.

Avant tout il importait de se renseigner sur la réalité de
ces manœuvres. — Les informations prises auprès des personnes
dont c'est la profession d'être au courant de ce genre de choses ont
été négatives; il n'a paru jusqu'ici aucun article dans les journaux
spéciaux & il n'a été recueilli aucune indication quelconque
permettant de conclure à des manœuvres exceptionnelles dans la
région dont il s'agit. Il y a donc tout lieu d'admettre que ces
manœuvres seront les exercices d'automne habituels, avec l'appel
normal des réservistes & la concentration d'une ou deux batteries
d'artillerie opérant conjointement avec un bataillon d'alpines. —

Plus j'ai eu la visite du Lt Tornelli, ambassadeur d'Italie,
qui venait aux renseignements & m'a dit que son attaché militaire

au Département
fédéral des affaires étrangères
Division politique Berne



2981 1892 HI

n'avait aucune indication que des manœuvres spéciales dussent avoir lieu; il désirait savoir si, comme certains journaux l'ont annoncé, nous avons présenté une réclamation. J'ai répondu que j'en avais pas connaissance.

Le matin, j'ai appris que M. le Colonel Panizzardi était allé aux renseignements chez son collègue l'attaché militaire d'Allemagne, qui n'a rien pu lui dire, n'ayant rien appris lui-même, à ce qu'il a déclaré à M. Duplan.

A mon avis, la question de droit est extrêmement simple. Du moment où le traité de 1815 stipule que les troupes du souverain de la Savoie doivent se retirer en cas d'hostilités ouvertes & imminentes, cela signifie que le souverain de la zone neutralisée a, en temps de paix, le droit d'avoir dans cette région des troupes, & s'il en a, de les faire manœuvrer. — Si ces concentrations prennent un caractère exceptionnel de nature à faire croire à une arrière-pensée d'hostilité, il est fort indifférent qu'elles aient lieu en Savoie ou à Lyon ou à Gex ou à Besançon; des explications seraient naturelles; mais s'il s'agit de manœuvres, j'estime qu'en demandant des

explications, en contestant le droit du souverain de le savoir d'un fait, nous nous mettrons dans notre tort; on nous répondrait, tests en mains, d'une façon qui nous mettrait en mauvaise posture.

Le journal le Gil Blas ne jouit d'aucune autorité et n'a aucun caractère officieux. Néanmoins regrettable que le Nouvelliste ait relevé l'article de ce journal & que d'autres journaux aient suivi. Il me paraît que, jusqu'à nouvel avis, il convient de laisser tomber toute cette affaire dans le silence. Le Trans Milanais du 14 Mai parle déjà d'une entente italo-allemande pour le partage de la Suisse, disant que ce n'est le danger & non dans le fait que quelques compagnies doivent aller manoeuvrer sur les côtes de la Savoie; "l'or de la triple alliance travaille en ce moment la Suisse en attendant que son canon la démembré".

Je ne puis apercevoir l'intérêt que nous aurions actuellement à soulever une question qui ne se pose pas, à nous donner l'apparence de douter de nos droits, à provoquer peut-être une demande d'avoir à préciser certains points, alors que j'aperçois au contraire fort clairement les inconvénients de ce débat purement théorique dans un moment où, entre la France & l'Allemagne, les relations semblent subir une certaine transformation, insorte qu'à

Berlin comme à Paris, la mise sur le tapis de cette question par
la Suisse pourrait nous paraître un peu comme des généreux & des
gens dépourvus du sens de l'opportunité.

En me basant, d'ailleurs, à me référer au rapport de gestion
du Département politique fédéral sur l'année 1883, où vous remarquerez
que la question de manœuvres françaises dans la zone neutre a été
résolue dans le sens du silence de notre part, je me permets donc de
conclure quant à présent à l'expectative, combinée avec la
recommandation à notre presse de ne plus parler, si possible, de
ces bruits & de ne pas reproduire les élucubrations des journaux
étrangers à ce sujet.

Agraj, Monsieur le Vice Président, l'hommage de ma
haute considération

Dardy